transportaient quantité de riz hors de la Chine, et entretenaient d'étroites liaisons avec les Chinois qui demeurent à Batavia. Sur quoi l'Empereur défendit, sous de grièves peines, qu'aucun vaisseau Chinois n'allat, sous prétexte de commerce, dans les contrées qui sont au midi de la Chine. Cette désense sut portée à la sin du mois de Janvier de cette année 1717, et fut insérée dans la gazette. Un Tsong-ping (1) de la province de Canton a pris de là occasion de présenter une Requête à l'Empereur, dans laquelle il se déchaîne violemment, et contre les Européens qui trafiquent à la Chine, et contre l'exercice de notre sainte Religion. Voici la Requête aussi fidèlement traduite, que le permet la différence de la langue Chinoise et de la nôtre.

2)

))

SE

côté

serv

aux

quoi

à toi guei

tion

(ı) cheve

les H

mose

. Angle

Tchin-mao (c'est le nom de notre accusateur.) Hie-che-tchin (2) Tsong-ping; sur les précautions qu'on doit prendre par rapport aux côtes maritimes. (3)

« Moi, votre Sujet, j'ai visité exactement, selon la coutuine et selon le devoir de ma » charge, toutes les Iles de la mer. A la » sixième lune j'ai parcouru toutes les côtes maritimes qui sont vers l'Occident: à la » seconde lune j'ai visité toutes celles quisont

(1) Mandarin de guerre du second ordre.

⁽²⁾ Lieu de la juridiction de ce Mandarin.

⁽³⁾ Les Chinois mettent toujours à la tête de leur Requête le sujet dont ils veulent parler.